



LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

CC_2025_0074

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 22 avril 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux avril à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 avril 2025.

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 54 Procurations : 11

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec, Mme AURIAC Cécile, Mme BENECH Laurence, Mme BARBIER Françoise, Mme BOIRON Bénédicte, Mme BRAS-DENIS Annie, M. CAMUS Sylvain, M. COCADIN Romuald, M. COENT André, Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine, M. DELISLE Hervé, M. EGAULT Gervais, M. EVEN Michel, M. GUELOU Hervé, M. HENRY Serge, Mme GUILLOU Marie-Annick, M. HOUSSAIS Pierre, M. HOUZET Olivier, Mme HUE Carine, M. HUONNIC Pierre, M. JEFFROY Christian, M. JORAND Jean-Claude, M. KERGOAT Yann, Mme KERRAIN Tréfina, M. LATIMIER Hervé, M. LE BIHAN Paul, M. LE CREURER Eric, Mme LE GUÉZIEC Patricia, M. LE HOUEROU Gilbert, M. LE JEUNE Joël, Mme LE MEN Françoise, M. LE MOULLEC Frédéric, M. LE ROI Christian, M. LEON Erven, M. L'HEREEC Patrick, M. MAHÉ Loïc, Mme MAREC Danielle, M. MARTIN Xavier, M. MEHEUST Christian, M. NICOLAS Gildas, Mme NICOLAS Sonya, Mme NIHOARN Françoise, M. OFFRET Maurice, M. PHILIPPE Joël, Mme PIRIOU Karine, Mme PONTAILLER Catherine, M. PRIGENT François, Mme PRUD'HOMM Denise, M. QUENIAT Jean-Claude, M. QUILIN Gérard, M. ROBERT Eric, M. ROBIN Jacques, M. SEUREAU Cédric, M. THEBAULT Christophe

Procurations :

M. BETOULE Christophe à Mme PONTAILLER Catherine, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, M. KERVANON Patrice à M. LE BIHAN Paul, M. LE GALL Jean-François à M. QUENIAT Jean-Claude, M. LE ROLLAND Yves à M. DELISLE Hervé, Mme LOGNONÉ Jamila à Mme LE MEN Françoise, M. MAINAGE Jacques à Mme BOIRON Bénédicte, M. PONCHON François à M. PHILIPPE Joël, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOARN Françoise, M. THERIN Patrick à Mme PRUD'HOMM Denise

Étaient absents excusés :

M. BODIOU Henri, Mme BONNIEC Carole, M. CALLAC Jean-Yves, Mme COADIC Marie-Laure, M. COLIN Guillaume, M. DROUMAGUET Jean, M. GARZUEL Alain, Mme GOURHANT Brigitte, M. LE BRAS Jean-François, M. NEDELLEC Yves, M. NOEL Louis, M. PARANTHOEN Henri, M. PEUROU Yves, Mme PIEDALLU Anne-Françoise, M. QUEGUINER Yannick, M. RANNOU Laurent, M. ROGARD Didier, M. ROUSSELOT Pierrick, Mme SAUVEE Julie, Mme TURPIN Sylvie

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Arrêt du projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trébeurden

Exposé des motifs

Lannion-Trégor Communauté a lancé en 2024 la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Trébeurden afin de tenir

compte des évolutions de la jurisprudence et ainsi :

- Supprimer du zonage les raccordements techniquement et économiquement problématiques ;
- Supprimer les zones N intégrées au zonage.

La mise à jour de l'étude de zonage d'assainissement, présentée à la commune, a fait l'objet d'un examen au cas par cas de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe). Dans sa décision du 18 novembre 2024, la MRAe a soumis la révision du zonage de Trébeurden à évaluation environnementale.

Un recours gracieux a été envoyé le 13 décembre 2024, il a été instruit favorablement par la MRAe qui a finalement dispensé le projet d'évaluation environnementale.

Le projet de zonage peut être mis à l'enquête publique.

3 secteurs ont été étudiés (étude d'un scénario de réhabilitation des installations individuelles et d'un scénario d'assainissement collectif) :

- Rue d'Armor,
- Rue de Kernevez,
- Impasse de Crec'h Ar Chiger.

L'étude conclut :

- À la suppression du zonage d'assainissement collectif des secteurs de :

- Rue de l'Île Grande (A),
- Rue de Keralegan (B),
- Chemin de Roz Ar Vilin (C),
- Hameau de Kerellec (D),
- Secteur de Kervoennet (E),
- Chemin de Goasmeur (F),
- Impasse de Guillers (G),
- Chemin de Garen Ar C'Hlojo (H),
- Route de Lannion (I),
- Chemin de Craos Golou, place Penn As Marre et Mez Ar Garo (J).

- Au maintien au zonage d'assainissement collectif du secteur de :

- Crec'h Ar C'higer.

Les autres secteurs d'études restent zonés en assainissement non collectif.

VU

L'arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2023 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ**
(Par 65 pour)

DECIDE DE :

ARRÊTER Le projet de zonage de la commune de Trébeurden.

AUTORISER Le Président ou son représentant à soumettre le projet de zonage d'assainissement à enquête publique.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : - 5 MAI 2025
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : - 5 MAI 2025
Notifiée le :

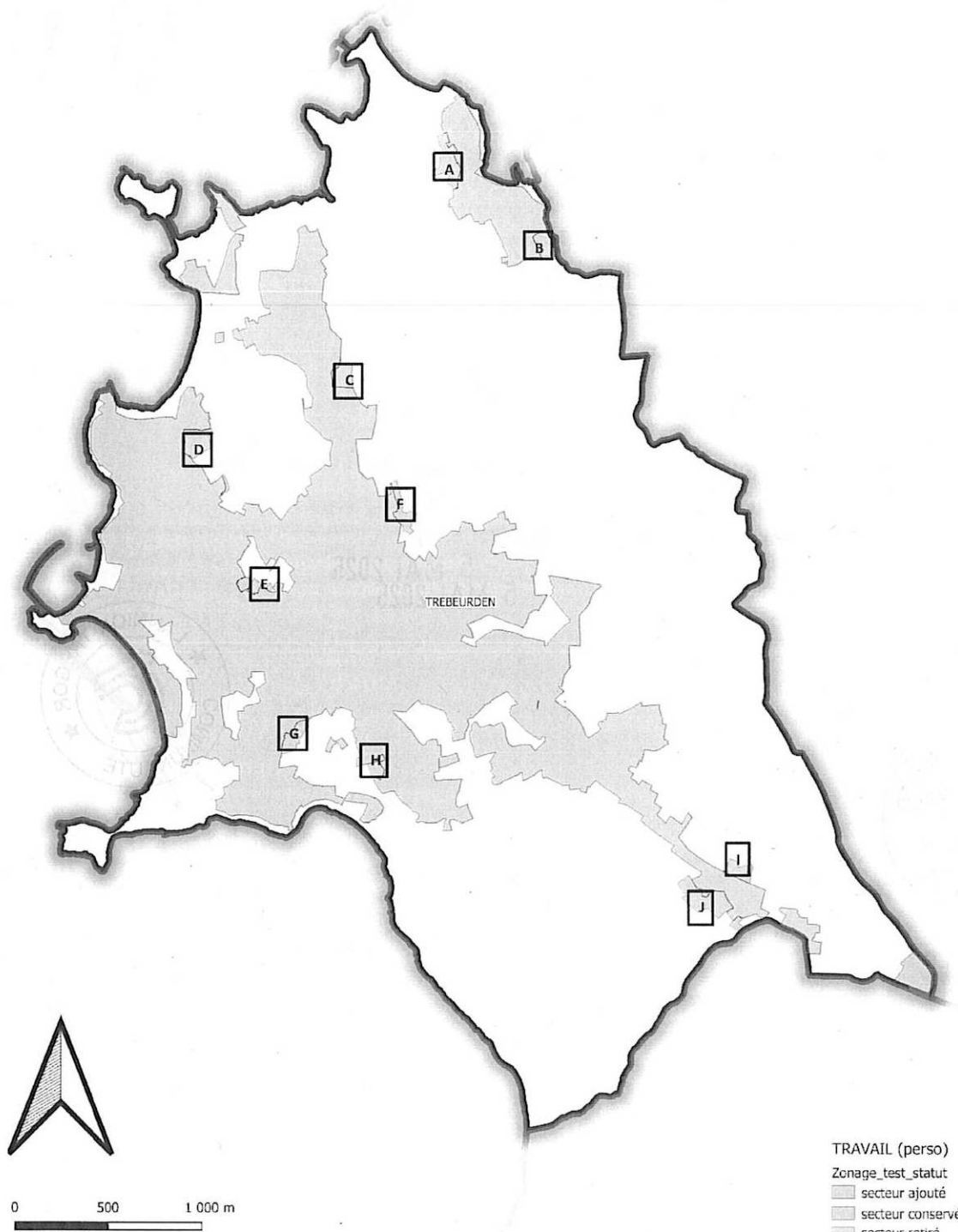
Le Président,
Gervais EGAULT

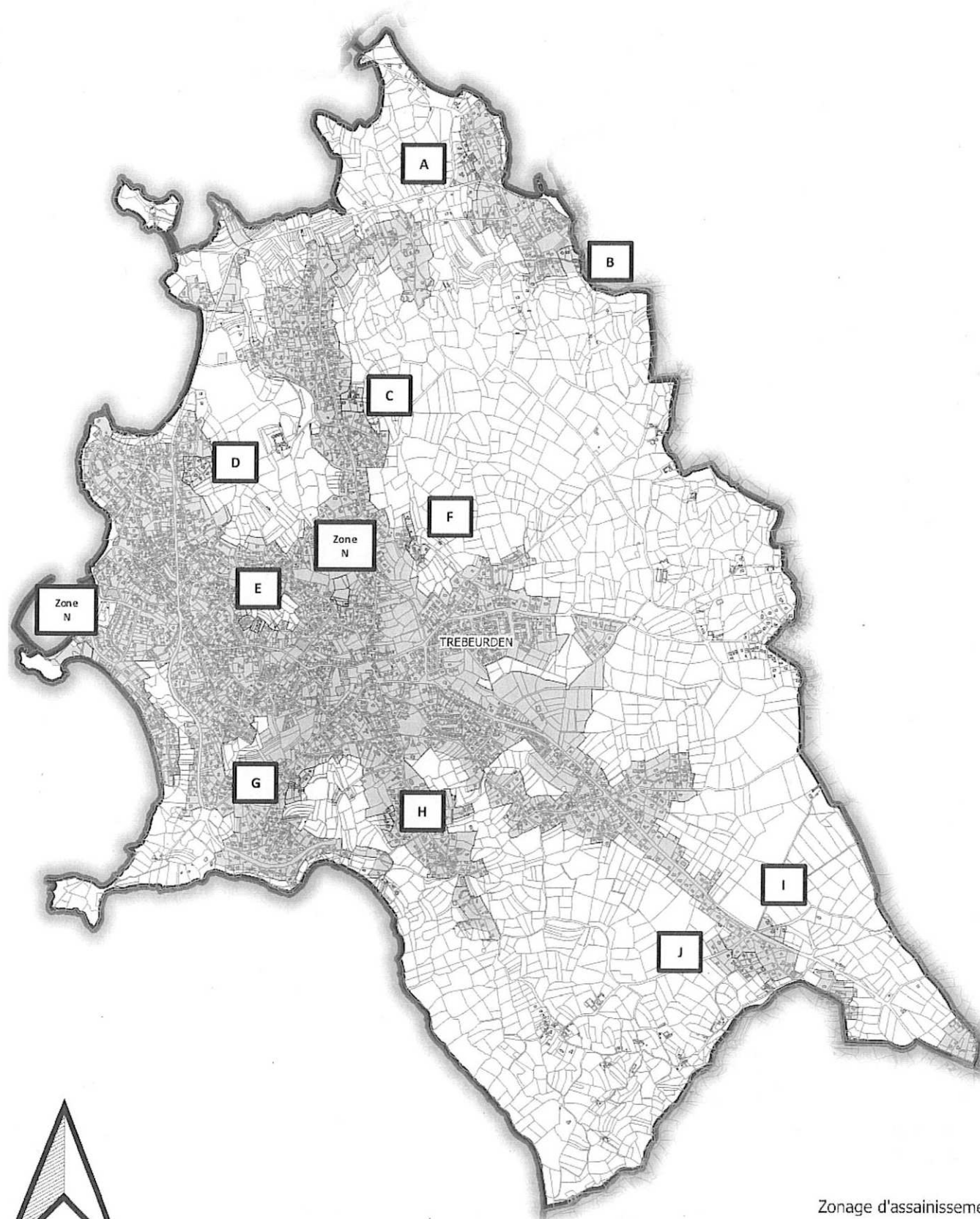


Le Président,
Gervais EGAULT



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DE TREBEURDEN ZONAGE PROPOSE





Zonage d'assainissement

Zonage_test_statut

secteur étudié

secteur conservé

secteur retiré